



22 AOÛT 2024

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous l'onglet [**Publication / Les Nouvelles APL**] ou via la rubrique « *Fil de nouvelles* » afin de consulter les sujets d'intérêts suivants et d'accéder rapidement aux hyperliens:



TÂCHE	A2425-BD-01	L'annualisation de la tâche (avec référence aux min par cycle)
	Communiqué APL # 01	L'annualisation de la tâche – préambule « VRAI OU FAUX »
	Communiqué APL # 02a	Vérification de la tâche – préscolaire et primaire
	Communiqué APL # 02b	Vérification de la tâche – secondaire 9 jours et 5 jours
	Communiqué APL # 03a	Secteur JEUNES – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 03b	Secteur FP – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 03c	Secteur EDA – Élaboration de la tâche
	Communiqué APL # 04a	Secteur JEUNES – La tâche annuelle - Précisions
	Communiqué APL # 04b	Secteur FP – La tâche annuelle - Précisions
	Communiqué APL # 04c	Secteur EDA – La tâche annuelle - Précisions
	Communiqué APL # 05 à venir	Dépassement de la tâche enseignante – Que doit-on faire ? à venir Formulaire « Demande de paiement pour le temps supplémentaire effectué » à venir
	Formulaire : A2425-BD-04	Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche

Échelle salariale	Communiqué APL # 06
Rétro salariale	Communiqué APL # 07 <ul style="list-style-type: none"> Impact de la rétroaction salariale sur les indemnités (CNESST, RQAP, Assurance emploi, RREGOP)

Les statuts d'emploi	A2425-BD-03	Personne enseignantes à statut précaire (contrat, supp + 10 jours etc.)
-----------------------------	-----------------------------	---

Annexes EHDA	<ul style="list-style-type: none"> Annexes secteur JEUNES (cahier partiel) cahier complet à venir Annexes secteurs FP et EDA (à venir) Annexe 47 « Déploiement de la surveillance au préscolaire et au primaire (à venir) Procédures pour la nomination des enseignants ressources et des enseignants soutien pour les élèves TC (secondaire).
	A2425-BD-02

POUR AFFICHAGE	Pour afficher <ul style="list-style-type: none"> Le retrait préventif de l'enseignante enceinte Assurance-emploi : Quel revenu dois-je déclarer ? Présentation de l'application « Appliprof » - Formation continue, tâche annualisée et poste à poste
-----------------------	--

Pour information	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier scolaire 2024-25 et les 200 jours
-------------------------	--

Section à découper -----✂----- et à remplacer dans l'OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN -----✂-----	
REMARQUES (Convention nationale 5-14.03)	JOURNÉES ADDITIONNELLES
Plus de 240 km Si le décès, l'aide médicale à mourir au sens de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ chapitre S-32,0001) ou, la cérémonie soulignant le décès a lieu à plus de 240 kilomètres du lieu de résidence de l'enseignante ou l'enseignant.	Un (1) jour additionnel <i>Cette journée pourra être utilisée pour un seul événement en lien avec ce décès, au choix de l'enseignante ou de l'enseignant.</i>
Plus de 480 km Si le décès, l'aide médicale à mourir au sens de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ chapitre S-32,0001) ou la cérémonie soulignant le décès a lieu à plus de 480 kilomètres du lieu de résidence de l'enseignante ou l'enseignant.	Deux (2) jours additionnels <i>Ces journées pourront être utilisées pour un seul événement en lien avec ce décès, au choix de l'enseignante ou de l'enseignant.</i>